

Devant ces sombres perspectives, nos cinq pays ont décidé de concerter leurs efforts pour savoir si, par le biais des relations que nous entretenons actuellement avec l'Afrique du Sud, il ne serait pas possible de trouver un moyen pratique d'appliquer la résolution 385 du Conseil de Sécurité. Cette résolution comporte l'approche la plus globale jamais adoptée par le Conseil pour trouver la solution désirée au problème namibien.

L'Assemblée générale se souviendra que la résolution 385 comprend les éléments essentiels suivants: elle demande que des élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies soient organisées pour toute la Namibie considérée comme une seule entité politique pour permettre au peuple de la Namibie de déterminer librement son propre avenir; elle prévoit l'établissement par les Nations Unies du dispositif nécessaire à l'intérieur de la Namibie pour superviser et contrôler ces élections ainsi que pour permettre au peuple de Namibie de s'organiser politiquement en vue de ces élections. Elle demande en outre le retrait de l'administration illégale que l'Afrique du Sud maintient en Namibie et le transfert des pouvoirs au peuple de Namibie avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies; enfin, elle exige que l'Afrique du Sud, en attendant le transfert des pouvoirs, se conforme aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, libère tous les prisonniers politiques namubiens, abolisse l'application en Namibie de toutes les lois et pratiques entachées de discrimination raciale et politiquement répressives, et accorde inconditionnellement à tous les Namubiens actuellement en exil pour des raisons politiques toutes les facilités pour entrer dans leur pays sans risque d'arrestation, de détention, d'intimidation, ou d'emprisonnement.

Monsieur le Président, nous avons tout de suite reconnu que nous n'avions aucun mandat pour entreprendre des négociations ou conclure des arrangements concernant le Namibie. Nous agissions conformément aux responsabilités que nous assumons en tant que membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Nous avons été un groupe de contact officieux et avons clairement exprimé à toutes les parties notre intention de soumettre la question au Conseil de Sécurité dans les meilleurs délais.

Il serait peut-être utile que je résume à l'Assemblée notre expérience des douze derniers mois ainsi que l'évolution de la question. Nos efforts ont d'abord été accueillis avec méfiance et suspicion par toutes les parties et, notamment, par les principaux intéressés, le gouvernement de l'Afrique du Sud et la SWAPO. En effet, chacune des parties était convaincue